



Procès-Verbal du Conseil municipal du 02 septembre 2024 :

L'an deux mil vingt-quatre, le deux septembre à 19 heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 août 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire par délégation, Jean-Vincent VALLIES, le quorum étant atteint.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, Mme GLOMERON, M. SCHMID, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, M. NGUYEN-DUC, M. DROUIN, M. ROSSIGNOL, Mme AFRASS, Mme LOUVEL, Mme COLLADANT, Mme VOISIN, Mme BONNEFOY, Mme BANEGE, M. FLEURY, Mme LAURENT, M. BERTRAND, M. MOREAU (arrivé à 19h36).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PELLÉ-PRINTANIER a donné pouvoir à Mme AFRASS
Mme CHARDERON a donné pouvoir à Mme BAULINET
M. GROBOL a donné pouvoir à M. LAVENU

Absents : M. LECLERCQ, Mme CLEMENT

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour ayant été adressé le 27 août 2024, avec les projets de délibérations s'y rapportant en pièces jointes, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

Point d'information du Maire à son Conseil :

- Décès de M. BERGUE, ancien premier adjoint au Maire
M. Le Maire rend hommage au gendarme tué récemment et à Kamilya
Point d'attention sur la mise en cause du Maire et aux dérives par rapport aux élus
Plus de 30% aujourd'hui d'agression envers les élus ;
- Point de rentrée et travaux durant cet été
M. le Maire remercie les personnels ; en ce qui concerne la relocalisation de l'école A. Camus sur le site de Beaugard, est relevé un point d'attention sur les rotations des trois services de restauration scolaire pour 300 enfants ;
- Camping : 80% d'occupation sur l'été , avec un différé d'ouverture à fin mai en raison des travaux ;

I. FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE – RESSOURCES HUMAINES – EMPLOI – FORMATION – EUROPE

1. Restaurant scolaire Jean Beaudoin - Rénovation thermique - Fonds verts - Approbation du plan de financement

Dans le cadre d'un plan de rénovation de ses bâtiments en vue d'une gestion de la transition écologique, la ville de Chécý entreprend une restauration thermique du restaurant scolaire Jean Beaudoin.

Le bâtiment du restaurant scolaire Jean Beaudoin a été classé F lors de son diagnostic énergétique de 2010 et une reprise partielle de la couverture a été effectuée en hiver 2023/2024 ;

En conséquence, une opération de rénovation de l'intérieur du bâtiment, avec un volet important dédié à la rénovation énergétique a été programmée au cours de l'été 2024.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement du projet de rénovation intérieure et énergétique du restaurant scolaire Jean Beaudoin en 2024, tel que présenté dans la délibération, sollicite le soutien de l'Etat, par l'octroi d'une subvention au titre du fonds vert « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » à hauteur de 62%, pour le dossier concerné et charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération, y compris la signature de tous documents s'y rapportant. **à l'unanimité.**

2. Skate-park – Protocole transactionnel – Autorisation de signer

La Ville de Chécy a conclu un marché de conception-réalisation d'un skatepark en mars 2023. Le calendrier prévisionnel faisait apparaître une réception des travaux au mois de septembre 2023. Toutefois, l'exécution des travaux a été suspendue en raison de la survenance d'un aléa géotechnique au cours du marché.

Compte tenu des difficultés techniques rencontrées lors de l'exécution du marché de conception réalisation pour la création d'un skate-park et notamment les conclusions de l'étude G2 PRO,

Il en résulte une impossibilité de déplacer le projet sur une autre parcelle sans apporter des modifications substantielles tant techniques que financières du marché initial.

Aussi la ville a décidé de résilier le marché public concerné pour motif d'intérêt général.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel pour la résiliation du marché de conception-réalisation d'un skate-park et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et assurer son exécution, **à l'unanimité.**

3. Médiathèque-Maison des associations – Protocole d'accord sur phasage de chantier avec les riverains

La commune de Chécy construit un équipement Médiathèque et Maison des Associations au centre-bourg. Ce nouvel équipement vient compléter les infrastructures existantes et donne un nouvel élan à la dynamique culturelle et associative.

Considérant l'emprise du projet de construction de la Médiathèque – Maison des Associations sur la parcelle appartenant à la ville,
Considérant la proximité immédiate d'habitations et d'aménagements de certains riverains,

Il convient de formaliser les étapes de construction à travers un protocole avec lesdits riverains. Ce dernier décrit l'enchaînement des tâches indispensables à la réalisation des travaux de construction et aménagements annexes de la Médiathèque – Maison des Associations qui ont un potentiel impact sur les parcelles des dits riverains.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel sur phasage de chantier avec les riverains et charge le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et du protocole y afférent, **à l'unanimité.**

Retrait du point n°4 à l'ordre du jour « Construction d'une Médiathèque-Maison des associations – Appel d'offres ouvert –Attribution des lots infructueux » par M. le Maire.

Une information est donnée par Madame Glomeron, adjointe sur 3 lots infructueux pour la Médiathèque-Maison des associations :

Ces 3 lots concernent les équipements scéniques, mobiliers et sondes géothermiques.

La Préfecture a fait une lecture différente des règles de la commande publique, pour pouvoir attribuer les lots relancés.

Le code de la commande publique, respecté, permet de conclure les 3 marchés dans le cadre de la délégation du Maire. Il est important pour la commune de respecter la légalité qui permet une bonne marche de la vie de la collectivité.

La liste des décisions permet au Conseil municipal de prendre connaissance de l'usage de la délégation du Maire, qui en rend compte.

La séance est levée à 19H52.

Le secrétaire de séance,

M. DROUIN



Le Maire,

Jean Vincent VALLIES

